

Appel à Candidatures du Concours Zeugma

Zeugma, le concours des huit Pépité d'Île-de-France qui associe recherche et entrepreneuriat

Contexte :

Les huit Pépité d'Île-de-France se sont constitués en collectif, formant le Pépité Île-de-France, avec une volonté de renforcer leurs actions de sensibilisation, initiation et formation à l'entrepreneuriat destinées aux doctorants, docteurs et Étudiants-Entrepreneurs.

En 2021, Pépité Île-de-France, avec la Région Île-de-France et Bpifrance, ont lancé le Concours Zeugma, un concours pour soutenir des projets incluant une composante recherche, en bénéficiant d'un partenariat avec une équipe de recherche académique localisée en Île-de-France. Il s'adresse aux étudiants entrepreneurs, doctorants et docteurs du périmètre des huit Pépité de la région Île-de-France portant un projet de création d'entreprise. Les entreprises sont considérées par la Commission européenne, « comme toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. ». Il vise à permettre la réalisation d'une preuve de concept ou d'une phase d'expérimentation ou de faisabilité, réalisée en collaboration avec un ou des chercheurs d'un laboratoire de recherche du périmètre des Pépité franciliens.

Dans ce cadre, pour sa **troisième édition en 2023**, Pépité Île-de-France financera jusqu'à **4 projets**, pour un montant maximal de **10 000 €** par projet.

Conditions d'éligibilité :

Un projet est éligible s'il respecte les conditions énoncées ci-dessous :

- Il doit être porté par, au moins, un étudiant-entrepreneur, un doctorant ou une personne titulaire de son Doctorat depuis moins de 3 ans à la date de clôture de cet appel.
- Tout type de projet est éligible à ce concours quel que soit le domaine (exemple arts, biologie économie, lettres, mathématiques, philosophie, physique, santé, etc.).
- Il doit avoir une composante recherche notable (plus de 50% des dépenses sont associées à de la recherche, développement et expérimentation).
- Il doit être réalisé en collaboration avec un laboratoire de recherche dont l'établissement est attaché à l'un des Pépité d'Île-de-France ou en lien avec un établissement du périmètre des huit Pépité. Pour toute question sur ce rattachement, vous pouvez nous contacter sur l'adresse générique pépité.idf@fnege.fr.
- Le laboratoire ou l'équipe de recherche d'une part, et le candidat d'autre part, doivent être rattachés à un des 8 Pépité franciliens.
- Le projet doit avoir pour objectif de créer une structure juridique.
- Le projet ou le porteur du projet ne peut pas avoir été lauréat d'une précédente édition du concours Zeugma.

Procédure :

Constitution du dossier de candidature :

- Compléter le dossier de candidature justifiant la demande de financement.
- Présenter un budget prévisionnel du projet à financer sur une durée maximale d'un an (prise en charge à 100% des dépenses éligibles plafonnées à 10 000€ TTC) ; le financement obtenu fera l'objet d'une convention de reversement avec l'établissement de rattachement du laboratoire.
- Transmettre un courrier attestant (fortement conseillé) :
 - o Pour les étudiants entrepreneurs : la validation par le référent académique (de son établissement ou du D2E).
 - o Pour les doctorants : la validation par le directeur de thèse de l'inscription du doctorant dans une école doctorale sous sa responsabilité.
 - o Pour les Docteurs : l'engagement par le directeur de l'unité de recherche.
Dans le cas où le lien avec une unité de recherche n'est pas encore établi, veuillez produire des documents précisant la capacité du candidat à établir un tel lien, et de sa pertinence.
- En complément du dossier (fortement conseillé) : fournir une maquette utilisateur (format libre : bande-dessinée, storytelling, vidéo, etc.), qui apporte une description du projet.
- Les dossiers de candidature pour l'attribution de ces financements doivent être présentés conjointement par l'étudiant/le doctorant/le docteur et l'équipe de recherche associée (par écrit).

L'ensemble de ces pièces doit être envoyé par mail à l'adresse pepите.idf@fnege.fr en mentionnant en objet de l'e-mail « Concours Zeugma » et le nom du Pépité de rattachement.

La clôture des candidatures est fixée au mardi 18 avril (12h).

Comité de sélection :

- 1) Présélection par le Pépité auquel le candidat est rattaché
- 2) Comité de Sélection/Jury réunissant des :
 - représentants de la Région Île-de-France et de Bpifrance Création
 - représentants des Pépité
 - représentants d'institutions académiques
 - représentants de partenaires économiques
 - observateur

Critères de sélection :

- Implication effective du candidat dans le projet
- Caractère innovant justifié du projet
- Impact du projet/produit
- Niveau de maturité du projet
- Effet levier du concours Zeugma sur le développement du projet
- Réalisme du modèle économique
- Démarche entrepreneuriale et volonté de création d'activité socio-économique

Calendrier du concours :

- Lancement de l'appel à candidatures: Lundi 13 mars
- Réunion d'information : Mardi 21 mars (17h) [[lien d'inscription](#)]
- Clôture des candidatures : Mardi 18 avril (12h)
- Présélection par les Pépité : Mardi 25 avril
- Comité de sélection/jury : Mercredi 24 mai
- Annonce des résultats : Mercredi 31 mai

Par la suite :

Pépité Île-de-France informera les lauréats après la délibération du Comité de sélection. Les lauréats s'engagent à mentionner le soutien du réseau des Pépité de l'Île-de-France et les cofinanceurs de cet appel à candidatures (Région Île-de-France et Bpifrance) dans le cadre de leurs actions de communication.

Les lauréats s'engagent à demander le Statut National d'Étudiant-Entrepreneur pour l'année scolaire 2023/2024 auprès du Pépité auquel il sera rattaché.

Les lauréats s'engagent à utiliser le montant de financement attribué par la convention pendant un an à partir de la date de signature. Cette convention peut être reconductible une fois sur une durée d'un an par un avenant pour une fois seulement avec l'accord de toutes les parties.

Note : Les modalités du concours sont décrites plus en détail dans la FAQ.